



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PREISSAC

AVIS PUBLIC

Avis public est donné de ce qui suit:

Lors de la séance régulière tenue le 13 novembre 2018, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

- Règlement numéro 266-2018 intitulé,***
- ***RÈGLEMENT ADOPTANT UN CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX***

Donné à Preissac, ce 16^{ème} jour de novembre deux-mille dix-huit.

Gérard Pétrin
Directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Gérard Pétrin, directeur général de la municipalité de Preissac, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 16 novembre 2018.

En foi de quoi je donne ce certificat ce 16 novembre 2018.

Gérard Pétrin
Directeur général
